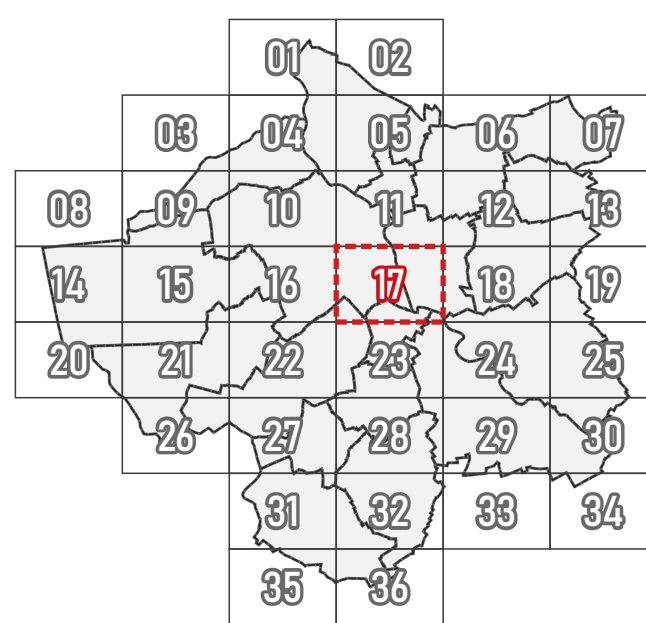




0 250 m



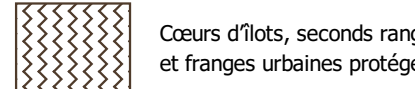
Zonage

U	Zone urbaine (U)	AUF	Zone à urbaniser fermée (AUF)
AUo	Zone à urbaniser ouverte (AUo)	N	Zone naturelle (N)
N	Zone naturelle (N)	N	Zones naturelles : secteurs N1, N2, N3, N4, N5, N6, N7, N8, N9, N10, N11, N12, N13, N14, N15, N16, N17, N18, N19, N20, N21, N22, N23, N24, N25, N26, N27, N28, N29, N30, N31, N32, N33, N34, N35, N36
A	Zone agricole (A)	Ap	Zone agricole : secteur de proximité (Ap)
		As	Zone agricole : secteur de sauvegarde (As)

Protections environnementales, patrimoniales ou paysagères

	Espaces boisés classés à protéger		Espaces boisés classés à créer
	Réservoirs de biodiversité		Terrains jardins, cultivés, ou non bâtis à protéger

Éléments paysagers protégés :



Éléments environnementaux protégés :



Voies et chemins à protéger ou à créer

	Chemins à conserver		Chemins à créer (principe de liaison)
	Voies de circulation à créer (principe de liaison)		

Espaces, sites et secteurs de projets

	Emplacements réservés		Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Sapag)
--	-----------------------	--	---

Périmètres comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

	OAP territoriales		OAP sectorielles
--	-------------------	--	------------------

Implantation des constructions principales

	1 - Alignement « continu »		2 - Alignement « discontinu » possible
	3 - Recul « continu »		4 - Recul « discontinu » possible
	5 - Marge de recul		6 - Polygone d'implantation des constructions principales
	7 - Polygone d'implantation des façades des constructions principales		8 - Polygone d'implantation des façades des constructions principales avec décalage des façades opposées
	Réalisation d'espaces libres		

Autres prescriptions graphiques

	Hauteur minimale des constructions principales		Unités commerciales protégées
--	--	--	-------------------------------

Construction en zone A ou N

	Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités		Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N
--	---	--	---

